

Contre une réouverture à marche forcée des établissements scolaires en Seine-Saint-Denis !



À Bobigny, le 9 mai 2020

Les organisations syndicales SNES-FSU 93 et SNUTER-FSU 93 ont pris connaissance des annonces du Premier Ministre et du Ministre de l'Éducation nationale le 7 mai au sujet de la réouverture progressive des écoles et des établissements scolaires. **À ce jour, le département de la Seine-Saint-Denis est toujours classé en zone rouge, ce qui exclut de fait toute éventualité de réouverture des collèges le 18 mai prochain.**

Cependant, ces derniers jours, nous avons constaté une multiplication des initiatives locales sous formes d'injonctions plus ou moins assumées des directions d'établissement qui invitent d'ores et déjà nos collègues à préparer la reprise : sondage auprès des personnels d'enseignement et d'éducation pour s'assurer de leur présence alors même que les établissements scolaires sont toujours officiellement fermés, convocation des agent.e.s techniques sans en informer la collectivité, commande de matériel de protection sanitaire sur les fonds propres des établissements alors que la sécurité sanitaire des personnels relève de la responsabilité de leurs employeurs, en l'espèce, dans les collèges, l'Éducation nationale et le Conseil départemental...

Dans le même temps, les autorités académiques et départementales jouent double jeu : elles affichent une prudence de circonstance au sein des instances officielles mais cherchent en parallèle à anticiper la reprise alors même que l'ensemble des garanties sanitaires ne sont pas remplies. Ainsi, « *dans le cadre de son dialogue collectif et nécessaire avec le Conseil départemental* », la Direction académique de Seine-Saint-Denis (DSDEN 93) a demandé, dans une communication interne transmise cette semaine aux chef.fe.s d'établissement du département, d'estimer quotidiennement la présence des personnels de l'Éducation nationale et des collectivités territoriales (« *direction, administratifs, vie scolaire et enseignants* ») au cours de la semaine du 11 au 15 mai.

À ces pressions managériales des autorités académiques s'ajoutent les effets d'annonce du Président du Conseil départemental, Stéphane Troussel, qui, dans un entretien accordé à *France Bleu*¹, demande à l'Éducation nationale d'examiner la possibilité d'une réouverture des collèges dans le département dès le 25 mai prochain au nom de la lutte contre les inégalités sociales et le décrochage scolaire.

Le Président du Conseil départemental s'inscrit ainsi dans la logique des éléments de langage dispensés par le gouvernement, Jean-Michel Blanquer ne cessant de s'épancher sur les « *désastres sociaux* » aggravés par le confinement pour justifier de la réouverture précipitée des établissements scolaires. Sous couvert de lutter contre les inégalités sociales exacerbées par le confinement et l'enseignement à distance, l'école sert de *crash test* à l'idéologie néolibérale du gouvernement et se voit assigner un objectif primordial : libérer les parents afin qu'ils.elles puissent rejoindre leur poste de travail pour entraver le moins possible le fonctionnement de l'activité économique et les profits qui vont avec. Qui plus est, des officines aux intérêts privés (comme le *Choix de l'école*) profitent de cette crise pour poursuivre leur entrisme au sein de l'Éducation nationale en fournissant des tablettes dans une trentaine d'établissements tandis que le Conseil départemental n'est parvenu à distribuer qu'une petite partie du stock de 15 000 tablettes prévues à cet effet.

1 <https://www.francebleu.fr/infos/education/les-colleges-de-seine-saint-denis-pourraient-rouvrir-le-25-mai-annonce-stephane-troussel-1588920242>

Nous ne sommes pas dupes du discours des pouvoirs publics sur l'accroissement des inégalités sociales. En Seine-Saint-Denis, les moyens prévus pour les collèges à la rentrée 2020 seront largement insuffisants par rapport à l'augmentation du nombre d'élèves et ce seront de nouveau les publics les plus fragiles qui paieront le plus lourd tribut (élèves en situation de handicap, nouvellement arrivé.e.s en France ou décrocheur.euse.s). Nous sommes bien loin des objectifs annoncés en fanfare en octobre dernier d'un grand plan pour les services publics en Seine-Saint-Denis : où est donc passé le plan d'urgence censé rendre « *l'État plus fort en Seine-Saint-Denis* » ?

Nous sommes parfaitement conscient.e.s que cette crise sanitaire aggrave la crise sociale dans un département déjà fragilisé où l'État est défaillant. Nombreux.ses sont les élèves et leurs familles confronté.e.s à la précarité, à la misère : nous demandons que les fonds sociaux des établissements scolaires soient partout mis à contribution pour leur venir en aide, d'urgence.

Le niveau de l'épidémie de COVID-19 en Seine-Saint-Denis et l'arrivée tardive d'un protocole impraticable en l'état actuel des moyens matériels et humains dont nous disposons, protocole qui ne tient pas compte par ailleurs de tous les risques spécifiques du département, notamment la question des transports publics, ne laissent pas de nous inquiéter.

Pour toutes ces raisons, **nos organisations syndicales estiment qu'une reprise de l'activité en présentiel des personnels techniques, d'enseignement et d'éducation dans les collèges (hors accueil des enfants des personnels soignants dans les établissements là où il a lieu) n'est absolument pas envisageable dans le contexte actuel.** Dans l'hypothèse où le département basculerait dans les prochaines semaines en zone verte, nous exigeons, dans chaque établissement, la réunion d'une CHS avant toute annonce officielle de reprise afin que celle-ci émette un avis sur le protocole de reprise proposé dans l'établissement qui ne peut déroger au protocole sanitaire défini nationalement, et élabore avec les représentant.e.s de tou.te.s les personnels un DUERP (Document unique d'évaluation des risques professionnels) ainsi que son bilan spécial COVID-19 ; nous exigeons également qu'un CA soit consulté sur les conditions de la reprise. Au Conseil départemental, nous serons vigilant.e.s quant au protocole de reprise pour les agent.e.s techniques lors du CHSCT du 18 mai prochain. Si les conditions de santé et de sécurité indispensables ne sont pas réunies, l'ouverture des établissements et la reprise des cours en présentiel ne pourra pas se faire avant la rentrée de septembre.

Ce n'est pas l'agenda politique qui doit dicter la réouverture des établissements scolaires. Notre priorité absolue reste la santé des élèves et des personnels. Pour nos organisations syndicales, la réponse de l'Éducation nationale et des collectivités territoriales doit être sociale et humaine en améliorant aujourd'hui le quotidien des élèves et en préparant un retour en septembre avec de meilleures conditions de travail pour les personnels et d'apprentissage pour les élèves. Pour ce qui concerne l'Éducation nationale, il doit y avoir immédiatement toutes les ouvertures de classes et créations de postes nécessaires. Et dans le contexte sanitaire actuel, la sécurité des élèves et des personnels exige que le Département crée également des postes pour l'entretien des établissements. **Nous ne rentrerons pas en septembre comme si rien ne s'était passé.**